

# NOUVELLES POLITIQUES

## NATIONALES ET ETRANGERES.

Diode 22 Germinal, an V.

( Mardi 11 Avril 1797 ).

*Installation de la régence de l'électorat de Cologne. — Débats de l'administration provinciale de Hollande. — Détails sur la sortie de la flotille française de Dunkerque. — Nouvelles des bords du Rhin. — Mesures prises par le gouvernement espagnol pour empêcher l'introduction des ouvrages philosophiques en Espagne. — Tableau des moyens physiques et moraux des prévenus devant la haute-cour.*

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.*

### TYROL.

*D'Inspruck, le 28 mars.*

La proclamation concernant la levée en masse a été publiée hier ; elle est extrêmement pressante, ce qui prouve que le danger est imminent.

Les Français se trouvent à Brixen & dans les environs. On s'attend que tous les habitans levés & armés en exécution de la proclamation, arriveront le 30 à l'armée, & qu'alors on ne tardera pas à attaquer l'ennemi de tous côtés.

### SUISSE.

*De Bâle, le 28 mars.*

Par une proclamation des quatre cantons de Zurich, Lucerne, Schwitz & Glaris, protecteurs du pays de Saint-Gal, les communes sont invitées à se tenir tranquilles, à s'abstenir de toutes désobéissances envers le souverain, à cesser toutes voies de fait & menaces contre ceux qui diffèrent de leurs opinions, & à attendre patiemment que les députés qui doivent se réunir à Frauenfeld aient entendu les griefs de part & d'autre. Le prince-abbé de Saint-Gal a promis de son côté de suspendre toute procédure.

### ALLEMAGNE.

*De Bonn, le 1<sup>er</sup> avril.*

La régence de l'électorat est rentrée en fonction aujourd'hui, ainsi que la commission intermédiaire.

Le général Boneau est mort ici hier, des suites des blessures qu'il a reçues dans la dernière campagne. Il est généralement regretté.

### HOLLANDE.

*Extrait d'une lettre de la Haye, du 30 mars.*

Une des meilleures députations à la nouvelle administration provinciale de Hollande est celle de la ville de

Rotterdam ; aussi a-t-elle l'honneur de singulièrement déplaire aux immodérés. Ils se sont empressés de réclamer contre elle, & il a été nommé quatre commissaires pour examiner cette protestation : les uns se sont trouvés mi-partis, sur quoi l'on a proposé de surseoir provisoirement à l'admission de ladite députation ; mais le président Verbeeck, dont je vous ai déjà parlé dans ma dernière, s'est conduit avec une loyauté digne d'éloges. Il s'est prononcé contre le sursis, & il a été résolu seulement d'imprimer le rapport & d'ajourner la discussion jusqu'après la distribution. En attendant, la députation a pris séance & a concouru à la formation du nouveau *comité provincial*, ce que l'on vouloit empêcher. Cette conduite du président Verbeeck & la composition même du *comité* concourent à relever les espérances des amis de l'ordre.

La proposition de Vonck, concernant les affaires de Frise, a été, presque sans opposition, renvoyée à la commission intérieure ; ce qui certainement n'étoit pas entré dans les vues de ce représentant : mais il semble avoir senti, ainsi que ceux qui l'avoient mis en avant, que l'esprit de parti les avoit entraînés à faire une sottise.

L'ordre du jour du *club des sociétés fraternelles de Leeuwaerde*, pour le 2 avril prochain, inséré dans la *Gazette de Frise*, offre entr'autres matières la *réponse du citoyen Noël, ministre plénipotentiaire de la république française, audit club*, concernant les mauvaises impressions qu'on craignoit qu'il ne se fût laissées donner sur les affaires de cette province. On m'avoit déjà parlé de cette correspondance ; mais j'avois douté jusqu'ici qu'elle pût exister. Heureusement qu'à la première lecture la lettre du plénipotentiaire français a été couverte des acclamations & des applaudissemens les plus honorables.

D'infénales trames s'ourdissent contre l'acceptation du code constitutionnel, qui, à la fin du mois où nous allons entrer, doit être présenté à l'acceptation du peuple. Malheur à nous s'il faut appliquer au vaisseau de l'état, repoussé du port, ces vers connus de l'ami de Mécène :

*O navis ! referent in mare te novi  
Fluctus . . . &c.*



## BELGIQUE.

*Extrait d'une lettre d'Anvers, le 17 germinal.*

Voici quelques détails qui nous sont parvenus sur la sortie de la flottille française de Dunkerque.

Elle étoit composée de vingt-deux bâtimens de transport, chargés de troupes & de munitions & d'un assez grand nombre de chaloupes canonnières. Cette expédition étoit commandée par le citoyen Muskin. Elle avoit ordre de se rendre à Boulogne pour y être renforcée & y attendre les ordres ultérieurs du gouvernement sur sa destination. A peine cette escadrille étoit-elle sortie hors de la rade de Dunkerque, qu'un des principaux bâtimens fut renversé sur une jetée & l'équipage noyé. Cependant les anglais qui étoient aux aguets assaillirent bientôt de toutes parts les bâtimens français : une partie trouva le moyen de se sauver à Calais en longeant de près la côte; quelques bâtimens furent pris par l'ennemi, & le reste rentra à Dunkerque. Depuis ce moment, le port est étroitement bloqué par l'ennemi.

*De Bruxelles, le 18 germinal.*

Les lettres des bords du Rhin marquent que le général Hoche a passé en revue toute la cavalerie de son armée, dont la majeure partie est placée au centre, & le reste a reçu l'ordre de se porter sur la rive droite du Rhin au-dessus de Dusseldorf. Les troupes françaises qui étoient postées en assez grand nombre près de la ligne de démarcation ont commencé à défilier pour aller occuper le camp d'Oberbilick; ce qui indique que le général Championnet ne tardera point à marcher vers la Sieg. D'une autre part, les généraux autrichiens s'attendent à être attaqués sous peu dans leurs positions; le général Werneck, qui commande l'armée du Bas-Rhin, est en ce moment à Limbourg sur la Lahn, & il a visité les bords de cette rivière. Le général Maek doit également être arrivé sur le Bas-Rhin, où sa présence paroît beaucoup plus urgente que sur le haut de ce fleuve. Toutes les troupes impériales qui étoient postées entre le Mein & la Lahn, ont reçu l'ordre de se rapprocher de cette dernière rivière.

Nous avons déjà parlé du différend qui existoit entre l'administration centrale du département de la Dyle & la municipalité de Louvain; celle-ci vouloit que tous les citoyens ayant les qualités requises pour voter aux assemblées, y fussent admis sans égard à l'inscription civique. L'administration du département se servit de son autorité pour l'empêcher, & le résultat fut une réunion d'environ 150 terroristes qui se qualifièrent d'assemblée primaire & nommèrent en conséquence un électeur. Cependant la municipalité de Louvain écrivit une lettre pressante au ministre de l'intérieur, appuyée de réclamations très-fortes. Benézech vient de lui répondre, que tous les citoyens ayant les qualités requises par la constitution, pouvoient être admis cette année aux assemblées primaires sans cartes civiques, sauf à ces assemblées à rejeter ceux qui n'auroient pas le droit d'y assister. Il résulte de cette décision que les opérations de la soi-disant assemblée primaire de Louvain sont regardées comme non avenues, & que les citoyens de cette ville sont convoqués aujourd'hui en six assemblées, au lieu d'une seule, pour procéder au choix des électeurs.

La majeure partie des juges composant nos tribunaux viennent de donner leurs démissions, indignés de l'arrêté

du directoire exécutif qui destitua le citoyen Bonaventure de la place de président du tribunal criminel, sous le prétexte le plus révoltant.

## FRANCE.

## DÉPARTEMENT DES BASSES-PYRÉNÉES.

*Extrait d'une lettre de Bayonne, du 14 germinal.*

On nous écrit d'Espagne que le gouvernement y redoute beaucoup la propagation des principes philosophiques, précurseurs ordinaires des révolutions : aussi prend-il les précautions les plus sévères pour s'opposer à l'introduction dans ce royaume des ouvrages de Raynal, Mably, Rousseau, Voltaire, Helvétius, &c. Non-seulement les livres sont retenus aux douanes, mais encore ceux auxquels ils étoient adressés sont inquiétés. Au reste les Français sont bien vus généralement dans ce pays, pourvu toutefois qu'ils ne heurtent pas les opinions reçues, & qu'ils ne manifestent pas des sentimens turbulents & révolutionnaires.

## DÉPARTEMENT DE LA MEUSE.

*Extrait d'une lettre de Verdun, du 15 germinal.*

..... Les assemblées primaires de cette commune ont aussi réélu les magistrats que le peuple s'étoit choisis en l'an 4, & qui ont été destitués par le directoire exécutif. Malgré tous les mouvemens que se sont donnés les anarchistes, les choix sont très-satisfaisans pour les amis de l'ordre & de la constitution.

Des cinq administrateurs municipaux destitués, quatre ont été réélus au premier tour de scrutin à la presque unanimité, & le cinquième élu président du tribunal de commerce, a été remplacé par un citoyen, victime de la terreur & de l'anarchie pendant quatorze mois.

Le jour de l'installation de nos nouveaux magistrats, l'allégresse fut universelle; ils ont été reconduits en triomphe & au son des instrumens. Le soir, la ville fut illuminée; un bal public termina la fête, où l'affluence étoit aussi considérable que la joie des assistans étoit vive & pure.

## DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

*Extrait d'une lettre du Havre, du 18 germinal.*

Depuis quinze jours il s'est fait au Havre des ventes immenses. A peine un navire est-il entré que sa cargaison est enlevée à des prix très-élevés. Il sembleroit qu'on ait autant besoin de sucre, café, tabac, coton, qu'on avoit besoin de pain en 1795; tout s'achète & s'enlève pour Paris, le gouffre qui engloutit toutes les provisions de France. On est venu ces jours derniers s'emparer de ce qui restoit de sucre en pain dans tous les magasins. Il n'y a point de doute que le sucre raffiné ne devienne très-rare en France, & ne finisse par manquer tout-à-fait. Encore si l'on pouvoit compter sur la persévérance des mesures du gouvernement! Si l'on étoit sûr que la permission d'importer les sucres raffinés de l'étranger ne seroit jamais donnée ou vendue, on verroit se relayer nos raffineries nationales; & puisque l'habitude nous commande de consommer cette denrée de luxe, il seroit très-politique de ne consommer que des sucres français; il faudroit, pour cela, une déclaration formelle du corps législatif, qui serviroit de garantie à nos raffineurs.



## DÉPARTEMENT DE LOIR ET CHER.

*Extrait d'une lettre de Vendôme, du 17 germinal.*

J'imagine que vous desiriez connoître particulièrement les principaux chefs ou acteurs de la conspiration dont sont accusés les quarante-huit détenus traduits devant le tribunal de la haute-cour. Il est naturel de croire que le chef d'une conspiration doit avoir des moyens physiques ; il n'en a point de moraux ; ils ont cependant tous été refusés à Babeuf : c'est un très-petit homme d'une figure basse & répulsive ; sans aucune espèce de moyens oratoires, il manque encore du talent de la composition ; & soit qu'il parle d'abondance, ce qui lui arrive très-rarement, soit qu'il débite ce qu'il a écrit, il est également ennuyeux, & ne dit que des choses triviales & communes. Aussi Grisel, dans sa déposition, l'a-t-il représenté comme l'agent *passif* d'un homme qui se cachoit, & dont Babeuf étoit l'instrument. Ses défenses sont remarquables par la constante apologie de la constitution de 93. A la séance d'avant-hier, il s'est absolument perdu, & le président l'a mis continuellement en contradiction avec lui-même.

Buonarotti a beaucoup plus de moyens que Babeuf ; son éloquence singulière consiste dans une suite de raisonnemens quelquefois forts & pressans, & souvent captieux. Il est heureux que le tribunal ait pour l'un des accusateurs nationaux le citoyen Vieillard, qui répond toujours victorieusement à Buonarotti.

Germain est un être presque toujours furieux ; ses discours se ressentent de son irascibilité. Dans sa réponse au témoignage de Grisel, il y a des peintures hideuses à côté de tableaux touchans.

Aucun prévenu, même Antonelle, ne peut improviser : le seul Amar m'a paru *parler français* pendant quelques instans sans s'être préparé. Le défenseur officieux Réal parle long-tems, mais d'une manière diffuse ; & je lui crois moins du talent que l'habitude de parler souvent en public. Les autres défenseurs officieux sont de cette ville, excepté Jaune, & ne valent pas la peine de vous être nommés.

On dit que les cinq membres du tribunal ont des connoissances & du talent : je ne peux juger que du président M. Gandan ; c'est dommage qu'il ait un organe extrêmement ingrat. Dans la séance dont je vous parle plus haut, il s'est distingué par la présence d'esprit qu'il a montrée en balottant Babeuf & relevant toutes ses contradictions.

Celui qui fût vraiment plaisir à entendre, sur-tout quand il s'est préparé, est le citoyen Vieillard, député à la première législature & actuellement un des accusateurs nationaux : habile à profiter des avantages que donnent souvent les prévenus, il les écrase par la force de ses raisonnemens. Souvent inculpé, il se justifie d'une manière si victorieuse, que ses ennemis se repentent bientôt de l'avoir attaqué.

L'autre accusateur national, est Bailly, dont le ton pédañt & l'air empesé fatiguent : du reste il parle facilement.

Parmi les jurés on distingue Biauzat, ex-député : comme il s'isole de ses confrères, qu'il fait hautement remarquer tout ce qui peut être à la décharge des accusés, & qu'il ne fréquente presque que les femmes détenues, le public l'accuse ainsi qu'un autre d'être voté à ce parti.

*De Paris, le 21 germinal.*

Hier matin, le corps électoral s'est assemblé dans l'église de l'Oratoire. Le bureau provisoire s'étant formé vers onze heures & demie, on a procédé au scrutin pour former le bureau définitif. Chaque électeur, en venant donner son scrutin, a fait à haute voix la promesse imposée par la loi peu constitutionnelle du ventôse. Il s'est trouvé 675 votans. Le citoyen Dufresne, ancien premier commis des finances sous M. Necker, a obtenu 645 voix ; il a été proclamé président : le secrétaire est le citoyen Lamillière, ancien administrateur des ponts & chaussées, 377 voix ; les scrutateurs, les citoyens Popelin, 325 ; Démeunier, de l'assemblée constituante, 304 ; & Marinais, 253.

Aujourd'hui le corps électoral a élu, pour les deux députés qu'il avoit à fournir au conseil des anciens, les citoyens Fleurieu & Murinais.

*Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.*

Croyant avoir détruit de grandes superstitions politiques, nous avons ressuscité beaucoup de superstitions populaires qui annoncent le retour de l'ignorance & prouvent combien cet esprit de philosophie, qu'on regardoit comme le caractère du siècle, tenoit à peu de chose & n'éclaircit qu'un petit nombre d'esprits. Je n'étendrai pas les développemens de cette idée sur laquelle je pourrai revenir dans un autre moment. Mais parmi les mille exemples que je pourrais produire, je me contenterai de vous adresser l'avis suivant qu'on m'a remis au bas du Pont-Neuf & qui me paroît mériter d'être rendu public.

» Le citoyen Martin, Italien, demeure toujours rue d'Anjou, fauxbourg Germain, n°. 1773, près le Pont-Neuf.

» Il prévient ses concitoyens & concitoyennes, qu'ayant parcouru les quatre parties de l'Europe, il a étudié depuis l'âge de 15 ans la physique ; & par le moyen d'une carte de Chiromancie, il dit le présent, le passé & l'avenir ; il dit aussi quand les mariages doivent avoir lieu, de même que les divorces ; il dépeint les objets que l'on doit avoir. Il observe qu'il fait ce travail dès sa plus tendre jeunesse, de père en fils, par expériences physiques. Les personnes qui désireront savoir tirer les cartes peuvent venir le trouver ; il les mettra au fait de les tirer comme lui.

» Il est visible depuis 7 heures du matin jusqu'à 8 du soir ».

## CORPS LEGISLATIF.

## CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen LECOINTE-PURAVEAU.

*Séance du 21 germinal.*

Diverses réclamations contre les opérations de quelques assemblées primaires sont adressées au conseil qui passe à l'ordre du jour.

Baraillon, au nom d'une commission spéciale, propose de déclarer nulles, comme illégales, celles de l'assemblée primaire de Moretel.

Plusieurs membres représentent de nouveau qu'il est dangereux que l'assemblée s'immisce trop souvent dans les choix du peuple ; d'ailleurs ces décisions seront inutiles & arriveront trop tard : d'autres répondent qu'il faut maintenir les principes ; & le projet de Baraillon est adopté.



On reprend la discussion sur l'établissement d'une inspection générale des contributions foncières.

Quelques membres proposent des amendemens ; d'autres attaquent le projet en lui-même ; d'autres le défendent.

Les objections principales consistent en ce que les opinans ont cru appercevoir que , d'un côté , l'établissement proposé altérerait les fonctions les plus essentielles des corps administratifs , & de l'autre qu'il feroit supporter à la nation une nouvelle dépense.

Le rapporteur a répondu que c'étoit une double erreur. Ceux qui ont pu y tomber , a-t-il dit , n'ont médité ni sur le rapport , ni sur le projet de loi , ni sur l'instruction : car , au contraire , l'établissement a directement pour objet , 1°. de procurer au corps législatif les matériaux dont il est dépourvu , & qui lui sont nécessaires pour une répartition plus égale des contributions directes ; 2°. de faciliter aux corps administratifs l'exercice de leurs fonctions constitutionnelles ; 3°. de donner au directoire exécutif les moyens d'assurer la direction que la constitution lui attribue sur la perception des impôts ; 4°. d'opérer une économie importante.

Le rapporteur résume ainsi son opinion :

L'établissement réserve religieusement aux corps administratifs toutes leurs attributions ; il en facilite l'exercice.

Il procure promptitude , précision & uniformité dans la formation des matrices de rôles & dans l'expédition des rôles.

Il assure la mise des rôles et le recouvrement.

Il active les perceptions.

Il régularise le système des contraintes , & en réduit les frais.

Il fait parfaitement connoître l'état de toutes les caisses ; il prévient la stagnation des fonds ; il en force la rentrée dans le trésor public , & trompe les spéculations de l'infidélité.

Il accélère les décisions sur les demandes en dégrèvement.

Il rassemble les matériaux nécessaires pour perfectionner les répartitions.

Il opère une grande économie.

Il substitue à une multitude presque incalculable de mauvais chiffres , de commis souvent ignorans , de commissaires onéreux , d'experts prévenus , un petit nombre d'hommes exercés , instruits & responsables , opérant simultanément par une impulsion commune & d'après des instructions uniformes.

Il remplace enfin l'inertie & le chaos qui existent , par un système organisé de contributions.

Le rapporteur termine en ces termes : Représentans du peuple , cet établissement sera le premier pas sérieux vers la restauration des finances. Il est tems de vouloir fortement le retour de l'ordre ; la république n'attend peut-être plus que des recettes régulières & une économie sévère dans ses dépenses pour désespérer toutes les factions , & pour s'élever au plus haut degré de gloire & de prospérité.

De nouveaux états ou de nouvelles manières toujours provisoires n'affermissent pas la république & ne servent qu'à empirer la situation des finances , compromettre le service public , la liberté , & le droit de pensionnaires ainsi que des créanciers.

S'il pouvoit encore rester des doutes , non-seulement sur l'utilité , mais sur la nécessité rigoureuse de l'établissement , je lirois des lettres écrites par les administrations centrales de département au ministre des finances. Elles prouvent , jusqu'à l'évidence , qu'il ne faut espérer ni rôles , ni recouvrements réguliers des contributions directes , par les seuls moyens qui existent.

La suite de la discussion est ajournée à demain.

#### CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen DELMAS.

Séance du 21 germinal.

Sur le rapport d'Hérard , le conseil approuve une résolution du 7 ventôse , relative à la vente , avec ou sans réserve , d'usufruit des maisons nationales.

Sur celui d'Ysabeau , il approuve celle du 18 germinal , qui annule les élections de l'assemblée primaire de la commune de Mortagne.

Le conseil se forme en comité général pour entendre la lecture du traité de paix conclu avec le pape.

#### Bourse du 21 germinal.

Amsterdam.....60 $\frac{5}{8}$ , 61 $\frac{1}{4}$ .	Lausanne.....1 $\frac{1}{2}$ , 3 $\frac{1}{2}$ .
Idem courant.....58 $\frac{1}{2}$ .	Lond.....25 l.
Hambourg.....191, 189.	Inscriptgl. 12 s. $\frac{1}{2}$ , 7 s. $\frac{1}{2}$ , 63 d.
Madrid.....11 l. 7 s. $\frac{1}{2}$ .	Bons $\frac{3}{4}$ ...9 l. 15 s., 17 $\frac{1}{2}$ , 16 $\frac{1}{2}$ .
Madrid effect...13 l. 12 s. $\frac{1}{2}$ .	Bon $\frac{1}{4}$ ...38 l. 10 s., 38 l. p.
Cadix.....11 l. 5 s., 7 s. $\frac{1}{2}$ .	Mandat.....33 s. $\frac{1}{2}$ , 30 s.
Cadix effectiv...13 l. 10 s.	Or fin.....102 l. 5 s.
Gènes.....92, 91 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$ .	Ling. d'arg.....50 l. 10 s.
Livourne.....102.	Piastre.....5 l. 6 s. $\frac{1}{2}$ .
Bâle.....1 $\frac{1}{2}$ , 3 $\frac{3}{4}$ .	Quadruple....79 l. 7 s. $\frac{1}{2}$ .
Lyon.....au pair.	Ducat d'Hol...11 l. 7 s. $\frac{1}{2}$ .
Marseille.....au pair.	Souverain.....33 l. 15 s.
Bordeaux.1.....au pair.	Guinée.....25 l.

Esprit  $\frac{5}{8}$ , 465 livres. — Eau-de-vie 22 deg. , 370 liv. — Huile d'olive , 1 liv. 9 sols. — Café Martinique , 2 liv. 3 s. — Café Saint-Domingue , 2 l. 1 s. — Sucre d'Hambourg , 2 l. 14 s. — Sucre d'Orléans , 2 liv. 7 s. — Savon de Marseille , 21 sols  $\frac{1}{2}$ . — Chandelle , 13 s. — Sel , 7 liv. le  $\frac{8}{10}$ .

*Annales de Chimie*, par les citoyens Guyton , Monge , Bertholet , Fourcroy , Adet , Séguin , Vauquelin , Pelletier , C. A. Prieur , Chaptal & Vanmons , 3<sup>e</sup> année. On souscrit pour l'année à raison de 15 liv. pour Paris , & de 18 liv. franc de port pour les départemens. Il en paroît un numéro par mois. On souscrit également pour les tomes 19 & 20 du même ouvrage à raison de 7 liv. 10 s. pour Paris , & de 9 liv. pour les départemens. A Paris , chez Guillaume , imprimeur-libraire , rue du Bacq , n<sup>o</sup> 940 , & chez Fuchs , libraire , rue des Mathurins , hôtel de Clugny.